



## Affranchissement Et Vie Sociale Des Esclaves Dans La Chesapeake 1820-1865

### Postage and Social Life of Slavery in the Chesapeake 1820-1865

Dr Dognima Lassina COULIBALY

Enseignant-chercheur  
Université Félix Houphouët-Boigny  
Mail : [dognimalass@yahoo.fr](mailto:dognimalass@yahoo.fr)

**Résumé :** L'affranchissement dans la Chesapeake permettait aux esclaves de se libérer de leur chaîne. Mais cet acte posé par les maîtres à l'endroit de certains esclaves n'était pas délibéré. Ce qui explique la rareté des affranchissements dans les plantations du sud des Etats-Unis même si quelques esclaves en bénéficiaient. Mais bien souvent, la promesse de l'émancipation par l'affranchissement faite par les maîtres n'était pas toujours tenue. Le refus du maître à honorer sa parole est lié au profit qu'il tirait de l'esclave. Alors, commençait un nouveau type de rapport entre l'esclave à qui la promesse de l'affranchissement avait été faite, sa communauté et le maître. Ce qui nous amène à nous interroger sur l'impact des affranchissements sur la vie sociale des esclaves dans la Chesapeake. L'objectif ici est de montrer que les rapports sociaux dans le milieu des esclaves étaient aussi conditionnés par l'attitude des maîtres. Cet article analyse donc le phénomène de l'affranchissement dans le milieu des esclaves noirs à travers leurs récits autobiographiques qui retracent leur passé et les récits des voyageurs qui ont parcouru le sud des Etats-Unis. En croisant les informations contenues dans ces deux catégories de sources et en l'intégrant dans une approche comparative, il en ressort que l'échec ou non des affranchissements impactait la vie sociale des esclaves dans la Chesapeake entre 1820 et 1865.

**Mots clés :** Esclaves, Affranchissement, Chesapeake, Communauté des esclaves.

**Abstract:** The postage in the Chesapeake allowed the slaves to free themselves from their chain. But this act posed by the masters towards certain slaves was not deliberate. This explains the scarcity of emancipations in plantations in the south of United States even if some slaves benefited from it. But very often, the promise of emancipation by the postage made by the masters was not held. The master's refusal to honor his word is linked to the benefit that he drew from the slave. So began a new type of relationship between the slave to whom the promise of emancipation had been made, his community and the master. This brings us to question the impact of emancipations on the social life of slave in Chesapeake. The objective here is to mount that social relations in the slave world were also conditioned by the attitude of the masters. This article therefor analyzes the phenomenon of emancipation in the middle of slaves through their autobiographical stories which retrace their past and the accounts of travelers who have traveled the south of the United States. By crossing the information contained in these two categories of sources, and integrating it into a comparative approach, it appears that the failure or not of emancipations impacted the social life of slaves in the Chesapeake between 1820-1865.

**Key words:** Slaves, enfranchisement, Chesapeake, Community of Slaves

Received 07 Nov., 2023; Revised 19 Nov., 2023; Accepted 21 Nov., 2023 © The author(s) 2023.  
Published with open access at [www.questjournals.org](http://www.questjournals.org)

#### I. Introduction

Le monde de la plantation dans le sud des Etats-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle mettait en relation deux groupes sociaux distincts : les planteurs, riches propriétaires terriens et les petits blancs qui étaient à leur service et les esclaves. Ces derniers vivant dans leurs quartiers, interagissaient entre eux car ayant le sentiment d'appartenir à un même ensemble dont ils se sentent responsables et solidaires. Les rapports entre les planteurs et leurs esclaves qui étaient leur propriété, leur bien, sont multiples. L'une des conséquences de ces rapports

fut l'affranchissement par rachat de sa liberté : cet acte posé par les planteurs qui leur permettait d'être libres après que l'esclave ait racheté sa liberté. Cette étude ne prend pas en compte l'affranchissement par le marronnage car il se pratiquait généralement en marge de la communauté des esclaves, dans le secret total et constituait une infraction à la loi<sup>1</sup>. L'objectif ici est de montrer que les maîtres constituant l'environnement des esclaves influençaient les rapports sociaux au sein de leurs quartiers dans la Chesapeake. Les travaux produits sur l'émancipation des esclaves font la part belle au marronnage<sup>2</sup> et les auteurs passent sous silence l'apport des affranchis dans l'animation des cadres de sociabilité dans le monde des esclaves. Cependant, bien que ce phénomène étant rare, qu'elle était l'impact des affranchissements réussis et des promesses des affranchissements non tenues sur la vie sociale des esclaves noirs dans la Chesapeake au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Cette question nous amène à jeter un regard critique sur la communauté des esclaves afin de cerner le rythme des affranchissements et la réaction d'ensemble des esclaves lorsque ce phénomène intervenait ou échouait. Pour ce faire deux sources seront privilégiées : les récits autobiographiques des esclaves et les récits des voyageurs dans la Chesapeake. Les récits autobiographiques ont le privilège de présenter la vie dans les quartiers des esclaves telle qu'elle est. Ils mettent en avant les rapports sociaux au sein de leurs quartiers, leurs sentiments, leurs joies, leurs peines, leur solidarité raciale et leurs résistances à un environnement qui les consume. Quant aux récits de voyage ils traduisent le regard du voyageur dans un espace qui lui était étranger et décrivent la réalité des plantations dans la Chesapeake. Il s'agira de croiser ces sources afin d'en tirer les informations utiles.

Ce phénomène social sera analysé en comparaison à ce qui se pratiquait dans l'Etat théocratique du Fouta Djallon et dans les Antilles françaises, tout en l'intégrant dans la dynamique du groupe des esclaves dans la Chesapeake au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur la théorie du groupe développée par J. Meynaud<sup>3</sup>. Théorie ayant pour fondement les règles, les codes et les normes sociaux et également l'environnement qui agit sur le groupe social en influençant par moment la perception et les attitudes des membres du groupe communautaire. L'étude qui concerne la Chesapeake qui comprend la Virginie et le Maryland, deux Etats esclavagistes du Sud agricole Etats-Unis où l'outil de travail est l'esclave, commence en 1820 car à cette date les effets de la loi de la suppression de la traite de 1807<sup>4</sup> a amené le milieu des esclaves à être plus stable. Il fallait conserver ses esclaves et encourager l'établissement des familles à travers une politique nataliste des maîtres car acheter des esclaves par la traite intérieure était coûteux. Elle prend fin en 1865 avec la suppression de l'esclavage par l'adoption du 13<sup>e</sup> amendement<sup>5</sup>.

Cet article se structure en trois parties : la première présente la structure du monde des esclaves et leurs cadres de sociabilité. La seconde analyse la rareté des émancipations par les affranchissements dans le milieu des esclaves noirs et la seconde partie traite de la nature des rapports entre affranchis ou proposé à l'affranchissement dont la procédure n'est pas allée à son terme et les autres membres de la communauté des esclaves.

## **1-Le monde des esclaves : un monde stratifié et ses cadres de sociabilité**

Les esclaves dans leur monde étaient subdivisés en trois grands groupes : les domestiques, les artisans et les esclaves des champs. Cette catégorisation des esclaves découlait de l'emploi qu'ils exerçaient dans la plantation. Cependant dans leurs quartiers, ils avaient créé des cadres d'expression sociale.

### **1-1 Domestiques et artisans : des privilégiés**

Les domestiques exerçaient les métiers suivants : cuisinier, nourrice, cocher, blanchisseuse, femme de chambre, jardinier..., en somme, il s'agissait de ceux que l'occupation conduisait à la grand-case du maître. N'exerçant pas une fonction économique, ils occupaient cependant le sommet de la hiérarchie sociale dans la

---

<sup>1</sup> Les codes noirs avaient pénalisé le marronnage des esclaves. Dans les Antilles françaises le marron était fouetté en cas de récidive il pouvait être amputé d'une jambe. Dans la Chesapeake cette sanction était également appliquée.

<sup>2</sup> La plupart des ouvrages produits sur l'esclavage aux Etats-Unis évoquent la question du marronnage comme la voie pour les esclaves pour obtenir leur liberté. Les ouvrages de Franklin Frazier, Peter Kolchin, Gutman Herbert pour ne citer que ceux-là en parlent. Si la question de l'affranchissement est abordée c'est dans le cadre des rapports économiques entre les esclaves à talent ou les domestiques et leur maître. L'affranchissement en tant qu'un phénomène social qui conditionne les rapports sociaux dans le monde des esclaves reste un axe de recherche à véritablement aborder.

<sup>3</sup> Jean MEYNARD envisageait le groupe en trois points. Le premier concernait l'existence d'un réseau de relations qui assure la survenance d'une stabilisation entre ses membres. Le second évoquait le sentiment d'appartenance qui va donner aux adhérents l'impression de former une collectivité ou une entité lors d'une quelconque confrontation avec l'environnement extérieur, et le troisième point s'enracine dans une communauté de desseins qui permet aux membres de se projeter dans une même direction.

<sup>4</sup> La loi de 1807 votée par le parlement anglais mettait fin aux importations des esclaves d'Afrique en Angleterre puis aux Etats-Unis lorsqu'elle fut ratifiée. La loi entra dans sa phase pratique en 1808.

<sup>5</sup> Par cette loi l'esclavage prenait fin aux Etats-Unis et les anciens esclaves avec les amendements (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) de la Reconstruction devenaient des citoyens américains.

stratification du monde des esclaves faite par les maîtres blancs. A la lecture des récits autobiographiques<sup>6</sup>d'anciens esclaves, deux modes de sélection des domestiques apparaissent. Le premier est lié à un certain nombre de considérations qui n'étaient pas unanimement établies dans l'ensemble des plantations de la Chesapeake. Il s'agissait du physique des esclaves. La couleur de la peau était un atout majeur. Être mulâtre, élégant, vigoureux et de bonne taille étaient des atouts préférentiels, (D. L. Coulibaly, 2017, p. 52). Le critère moral, aussi important venait en seconde position. Il repose sur la confiance que le maître a pour son esclave. Ce qui suppose n'avoir commis aucun acte répréhensif, surtout pour ceux qui sont destinés à la fonction de cuisinier ou cuisinière à la grand-case. Les maîtres redoutant les empoisonnements<sup>7</sup>. Les domestiques travaillaient dans l'environnement des maîtres et mettaient en avant leur aisance matérielle. Bien habillés, ils tiraient profit de leur position auprès des maîtres pour consommer le reste de leur nourriture et leurs enfants jouaient avec ceux des maîtres.

Entre les domestiques et les esclaves des champs on trouvait les nègres à talent. Ils sont artisans pour la plupart et artistes à mi-temps. Les artisans exerçaient divers métiers : maçon, cordonnier, ferronnier, menuisier, tonnelier, briquetier, serrurier, cabourrettier... On ne peut les distinguer des artistes si on s'en tient à certaines similitudes, même si les historiens de l'esclavage aux Etats-Unis les ignorent dans leur représentation du milieu social des esclaves<sup>8</sup>. Ces deux groupes d'esclaves pratiquaient des tâches qui les conduisaient très souvent hors de la plantation. Une partie des rémunérations leur était reversée par leur maître<sup>9</sup> et ils les utilisaient pour racheter leur liberté. L'absence du groupe des artistes dans la stratification sociale des esclaves noirs pourrait venir du fait qu'ils étaient peu représentés dans les plantations et exerçaient leur métier à mi-temps<sup>10</sup>. Artistes pendant les périodes de fêtes et deloisirs, ils étaient orientés vers d'autres occupations quand la saison agricole battait son plein. Artisans et artistes occupaient une fonction économique dans la plantation et l'exerçaient dans des cadres différents de ceux des domestiques et des esclaves des champs.

### **1-2 Les esclaves des champs taillables et corvéables à souhait**

Les esclaves de houe avaient une fonction économique. Ce sont eux qui maintenaient à travers leur travail l'aisance matérielle des maîtres, ce qui leur permettait de tenir leur rang. Ces esclaves de houe étaient soumis à une double autorité : celle des maîtres et celle des régisseurs ou commandeurs. Bien qu'étant le maillon essentiel de l'économie de plantation, les esclaves des champs étaient les moins « nantis ». Cette catégorie sociale des esclaves regroupait les surveillants<sup>11</sup> dans certaines plantations et les autres ouvriers agricoles. C'est sur eux que le fouet s'abattait le plus souvent. Les esclaves des champs étaient choisis en fonction de leur atout physique. Ils devaient être jeunes et bien bâtis. Ils étaient à la merci des surveillants et du commandeur qui leur demandait de se surpasser car de leur rendement dépendait la reconduction de leur contrat pour la saison agricole à venir. Les esclaves de champs bien qu'étant les plus importants de la plantation, étaient les moins lotis. Leurs conditions matérielles et morales étaient exécrables, (L. Lunsford, 1842, p. 43). Le travail avait certes partitionné les esclaves en groupes socioprofessionnels mais dans leur milieu social ils étaient capables de dépasser ces barrières et fonder une communauté avec des institutions qui leur étaient propres.

### **1-3 Les cadres de sociabilité des esclaves : Conseil et veillée nocturne ou assemblée nocturne**

Deux cadres de sociabilité étaient signalés dans les quartiers des esclaves : le conseil restreint et la veillée nocturne ou assemblée nocturne. Pour donc débattre de certaines questions importantes, le « leader<sup>12</sup> » des esclaves faisait appel à quelques anciens afin de tenir un conseil restreint. A Annarundelcounty dans le Maryland, l'esclave L. Black (1847, p. 69), souligne que les conseils nocturnes avaient une composition très réduite et les participants un rôle consultatif. Trois à quatre esclaves au plus composaient le conseil restreint dans une plantation du comté d'Annarundel. Dans la plantation Waller dans le comté de Spotsylvania en Virginie, le conseil se composait : du Violoneux esclave musicien et leader de la communauté, de Toby cocher du maître et de Josephus jardinier à la grand-case (A.Haley, 1977, p. 288). Ces trois esclaves étaient les plus

---

<sup>6</sup>Les retrouver dans la partie source de la bibliographie sous le nom de récits autobiographiques d'anciens esclaves.

<sup>7</sup>La peur des maîtres des empoisonnements d'esclaves avait été exacerbée par les auteurs-voyageurs aux côtes de Guinée. En effet, cette pratique était mentionnée dans la plupart des récits comme faisant partie du quotidien des Africains. Les Africains usaient couramment du poison pour mettre fin à la vie d'un des leurs pour diverses raisons : jalousie, méchanceté.

<sup>8</sup>Dans les ouvrages sur l'esclavage aux Etats-Unis les historiens ne tenaient pas compte des artistes dans leur stratification sociale mais des artisans qui venaient après les domestiques dans l'ordre social mis en place par les Blancs dans le monde des esclaves. Pourtant au XIX<sup>e</sup> siècle il fallait tenir compte des artistes-musiciens dans le paysage de la plantation.

<sup>9</sup>Dans le système de plantation, les maîtres louaient à d'autres planteurs leurs Nègres à talent et ceux-ci à travers leur savoir-faire gagnaient de l'argent qu'ils reversaient à leur maître. Souvent, ce dernier leur remettait une infime partie de la somme gagnée qu'ils utilisaient pour racheter leur liberté après avoir passé de nombreuses années à épargner.

<sup>10</sup> Sur la plantation Waller un seul esclave occupait cette fonction et dans celle de Tom Lea il n'y en avait pas.

<sup>11</sup>Communément appelé drivers dans le système colonial américain

<sup>12</sup>Il fait office de chef de la communauté des esclaves dans certaines plantations.

âgés de la plantation. Le nombre restreint d'esclaves qui y participaient et sa tenue en nocturne répondait à un besoin sécuritaire. Les codes noirs interdisant les rassemblements d'esclaves<sup>13</sup>, il fallait être discret afin de ne pas éveiller les soupçons du maître et des autres esclaves qui pouvaient trahir l'existence du conseil.

Cette solidarité raciale s'épanouissait lors des veillées nocturnes. Ces veillées nocturnes se tenaient lorsque la dernière lampe était éteinte à la grand-case et que le régisseur avait fini par s'endormir après avoir mainte fois fait sa ronde. C'est autour d'un feu de bois, que les esclaves dans certaines plantations<sup>14</sup>, se retrouvaient pour échanger leurs expériences, s'informer sur les événements d'actualité et exprimer leur solidarité envers ceux qui en avaient besoin. Le cadre où se tenaient ces veillées nocturnes, autour d'un feu de bois rappelait l'Afrique noire (A. Haley, 1977, p. 289), raconte ici une veillée nocturne dans la plantation Waller en Virginie :

*« les veillées se déroulaient presque toujours de la même façon. La première personne à prendre la parole était habituellement la femme qui faisait la cuisine dans la grande maison. Elle singeait les façons de parler « du maître » et de la « maîtresse ». Et puis, il y avait le grand noir, lui, il imitait le « régisseur ». Et Kounta le entendait étouffer leurs rires, pour ne pas être entendu dans la grande maison. Mais quand ils avaient fini de rire, ils parlaient vraiment entre eux. Les mots échappaient à Kounta, mais il comprenait les intonations-découragé, obsédées, furieuses. Il lui semblait qu'ils évoquaient des choses qui leur étaient arrivées dans un précédent moment de leur vie. Les femmes, surtout, discutaient avec animation, et puis s'arrêtaient brusquement et sanglotaient. Petit à petit, les conversations s'apaisaient ; soudain une femme se mettait à chanter-Nobodyknows de troubles i'seeseed - et Kounta sentait la tristesse qui imprégnait ce chant. Pour finir, la voix du plus vieux noir s'élevait : c'était celui qui restait assis à se balancer dans une chaise. Alors, les autres inclinaient la tête et ils marmonnaient comme s'ils priaient. »*

Ce récit apporte des précisions sur le nombre des participants aux veillées nocturnes. L'on constate, qu'à la différence des conseils qui regroupaient un nombre restreint d'esclaves, les veillées nocturnes étaient ouvertes à l'ensemble des esclaves adultes de la plantation. Les plus jeunes en étaient exclus pour l'évidente raison que ces rassemblements étant proscrits par les codes noirs, il fallait les protéger en les tenant à l'écart des risques que les adultes couraient en y participant<sup>15</sup>.

Ces cadres d'expression sociales devaient permettre aux esclaves noirs de maintenir la cohésion sociale et réaffirmer constamment leur sentiment de communauté même étant face aux résistances et affranchissements.

## **II. L'affranchissement un phénomène bien rare dans les plantations de la Chesapeake**

Les affranchissements autorisés par les maîtres étaient bien rares dans les plantations de la Chesapeake. Leur rareté était fonction de deux variables : les différentes méthodes utilisées par les maîtres pour affranchir leurs esclaves et les rythmes des affranchissements.

### **2-1. Les méthodes singulières d'affranchissement des esclaves noirs dans la Chesapeake**

Dans les sociétés akans, l'émancipation des esclaves par l'affranchissement n'existait pas. Une fois l'état de servitude établi, il était irréversible car lié au sang des individus. A l'opposé, dans l'Amérique des plantations, l'affranchissement faisait partie des méthodes utilisées pour l'émancipation des esclaves. Ce modèle fut calqué sur les pratiques des anciennes sociétés gréco-romaines<sup>16</sup>. Dans ces cités gréco-romaines, l'affranchi était loin d'être l'égal d'un citoyen libre de naissance<sup>17</sup>. Cette distinction entre le libre de naissance et l'affranchi

---

<sup>13</sup> Les codes noirs interdisaient les rassemblements des esclaves de jour comme de nuit dans les Antilles françaises cette prescription était observée dans le code noir de 1685 en son article 16.

<sup>14</sup> A l'exemple de la plantation Waller en Virginie

<sup>15</sup> Dans la plantation Waller le maître était formel il ne badinait pas avec le règlement et il le faisait savoir à ses esclaves. Les lois spécifiques interdisaient les regroupements des esclaves sous peine de sanction. La vente était la voie qu'avait choisi M Waller lorsqu'un de ses esclaves tombait sous coup de la loi.

<sup>16</sup> Plusieurs méthodes étaient utilisées par les maîtres pour octroyer la liberté à leurs esclaves dans les anciennes sociétés à tradition esclavagiste telles que la Grèce et Rome. Elle était attestée dans la cité Grecques de Chios dès le VI<sup>e</sup> siècle pratique qu'évoquait Platon dans les Lois. Là, la procédure d'affranchissement se faisait oralement. Cette procédure prenait une forme collective par moment et était conditionnée par l'approbation du maître de l'esclave, pratique que l'on retrouvait dans la Chesapeake aux Etats-Unis. En outre, l'esclave était tenu à se racheter ou racheter sa liberté pour un montant équivalent à sa valeur marchande. Pour ce faire, cette somme pouvait être prélevée sur son éventuel pécule, contracter un prêt amical ou emprunter à son maître. L'affranchissement avait également une nature religieuse : soit l'esclave est réputé vendu à la divinité soit il est consacré après son affranchissement. Le temple reçoit une partie de la somme versée en rachat et garanti la validité du contrat. L'affranchissement peut être entièrement civil, des magistrats jouaient le rôle de la divinité et percevaient également une taxe. Dans ce cas la liberté gagnée par les esclaves peut être totale ou partielle. Dans le premier cas l'affranchi est protégé juridiquement contre toute tentative de le réduire à nouveau en esclavage par exemple de la part des héritiers de son ancien maître. Dans le second, il peut être soumis à un certain nombre d'obligations vis-à-vis de son ancien maître.

<sup>17</sup> Même libre l'esclave dans les sociétés gréco-romaines était soumis à des restrictions.

était également en vigueur dans la Chesapeake selon les « codes noirs » comme le prétend E.Reclus(1860, p. 74). Dans les Etats théocratiques africains deux possibilités d'affranchissement s'offraient à l'esclave. O. Kamara (2000, p. 26), relevait qu'il était affranchi sur la base d'un contrat d'affranchissement préalablement établi entre lui et son maître ou par le prince. Dans le contexte de la Chesapeake et dans les Antilles françaises, E. Reclus (1830, p. 74), notait que les affranchissements se pratiquaient en tenant compte de la volonté des maîtres, même si les lois en vigueur avaient tracé leur cadre juridique.

Dans les plantations de la Chesapeake, trois méthodes étaient couramment utilisées par les planteurs pour affranchir leurs esclaves : la première relève de la volonté du maître à donner la liberté à l'un de ses esclaves. Satisfait donc de sa loyauté, le planteur pouvait décider de l'affranchir. Mais cette façon de leur accorder la liberté était rare dans les plantations du sud en général. La seconde consistait à affranchir son esclave par décision testamentaire ou par héritage. Dans ce cas, les esclaves étaient cédés aux ayants-droits du planteur qui respectaient ou non la volonté du défunt. Ces cas d'affranchissement étaient également rares dans les plantations de la Chesapeake. Les héritiers des planteurs étant formés pour le remplacer dans la gestion de la plantation. Il s'agissait avant tout dans la Chesapeake de domaine familial et des maîtres-résidents. La troisième voie consistait à affranchir un esclave par le rachat de sa liberté. Le maître, dans ce cas, fixait d'avance la valeur marchande de son esclave et ce dernier devait travailler pour racheter sa liberté avec les économies qu'il faisait après ses prestations tarifées dans les plantations voisines ou ailleurs. C'est cette dernière méthode que nous privilégions dans l'analyse des affranchissements des esclaves dans la Chesapeake. La raison est évidente ; elle met en évidence à travers l'enjeu de liberté tout le processus d'affranchissement, avec ces incertitudes, ces joies et ces peines et son rythme qui influençait la mobilité sociale des esclaves noirs dans la Chesapeake.

## 2-2. Rythme des mobilités sociales et affranchissements des esclaves noirs

Le tableau ci-après réalisé à partir des informations contenues dans l'ouvrage d'Alex Haley permet d'analyser le rythme des affranchissements et les mobilités professionnelles des esclaves des plantations WALLER en Virginie et Tom LEA en Caroline du Nord. Deux espaces où la pratique de l'esclavage n'avait pas la même intensité. Le choix de ces deux plantations vient du fait que l'un des esclaves de la plantation WALLER, Kizzy, fille de Bell fut vendue et elle intégra la plantation Tom LEA. Ce qui fut à l'origine de l'établissement d'une génération d'esclaves dont les racines se trouvent dans la plantation du médecin WALLER en Virginie. Cette génération d'esclaves est la deuxième et la troisième de la descendance de Toby et de Bell.

### Mobilités professionnelles et affranchissements des esclaves des plantations WALLER en Virginie et Tom LEA en Caroline du nord.

Esclaves	Plantation	Mobilité professionnelle	Affranchis par rachat
Violoneux	Waller	Une mobilité saisonnière. Emploi variable selon les besoins du maître : artiste musicien pendant les congés et après les récoltes, ouvrier agricole pendant la saison agricole, puis cocher du maître en remplacement de Toby malade de fièvre.	Proposé à l'affranchissement mais le processus ne va pas à son terme. Il est arrêté quand l'esclave voulait verser au maître la somme demandée.
Toby		2 (ouvrier agricole, jardinier et cocher du maître)	0
Bell		1(ouvrière agricole puis cuisinière à la grand-case du maître)	0
Josephus		0(jardinier)	0
Luther		0(cocher de son maître avant d'être vendu dans le Sud Profond)	0
La fille du quatrième kafo		0(ouvrière agricole)	0
Ada		0(ouvrière agricole)	0
Gildon		0(cordonnier)	0
Négresse en fuite		0(ouvrière agricole)	0
Canton		0(chef d'équipe)	0
Noé		0(ouvrier agricole)	0
Tante Sukey		0(blanchisseuse)	0
Kizzy		1(aide cuisinière puis ouvrière agricole)	0
Pearl		0(ouvrière agricole)	0
Tom	Tom LEA	1(ouvrier agricole puis forgeron)	0
Virgile		2(ouvrier agricole, aide fermier puis ouvrier agricole)	0
Ashford		0(ouvrier agricole)	0
Mary		0(ouvrière agricole)	0
James		0(ouvrier agricole)	0
Lewis		0(ouvrier agricole)	0

Petit George		2(ouvrier agricole, aide fermier puis ouvrier agricole)	0
George		1(ouvrier agricole puis fermier)	0
KIZZY		0(ouvrière agricole)	0
Matilda		0(ouvrière agricole)	0
Vieux Mingo		0(fermier)	0
Oncle Pompée		0(ouvrier agricole)	0
Mam`zelle Malizy		0(cuisinière à la grand-case)	0
Sœur Sarah		0(ouvrière agricole)	0

**Source :** HALEY Alex, *Racines*, t2, Paris, Flammarion, 1977, 381p.

Des vingt-huit esclaves répertoriés dans les deux plantations, seul le Violoneux, esclavemusicien et leader des esclaves de la plantation WALLER a été préposé à l'affranchissement<sup>18</sup>. Les autres esclaves étaient commis à des tâches fixes selon qu'ils soient promus à occuper un emploi plus valorisant<sup>19</sup> ou ayant subi une dégradation professionnelle et sociale en retournant au champ. C'est le cas de Virgile et de Petit George dans la plantation Tom LEA en Caroline du Nord. Des vingt-huit esclaves, seulement sept parmi eux avaient connu une mobilité professionnelle. A savoir : deux dans la plantation Waller et cinq dans la plantation Tom LEA. Ce qui prouve bien la rareté des mobilités professionnelles des esclaves dans les plantations du sud des Etats-Unis.

Des sept esclaves ayant reçu une mobilité professionnelle, la décision de six autres a été orientée par la nécessité d'accomplir un certain nombre de tâches au sein de la plantation. On dira par nécessité de service. Une seule mobilité professionnelle intervient après une récompense entraînant de facto une ascension sociale : celle de George, esclave en Caroline du Nord, qui passa d'ouvrier agricole à fermier. Il fut chargé de remplacer Mingo dans l'entretien et le dressage des coqs du maître. Mais cette mobilité professionnelle intervient par nécessité de service. Le maître trouvant Mingo trop vieux pour continuer à assurer avec efficacité cette tâche. Mais ce qui attirait l'attention dans ce tableau, c'est la rareté des affranchissements. Seul le Violoneux esclave musicien et leader des esclaves de la plantation Waller en Virginie a eu une offre d'affranchissement de son maître. Pourquoi les mobilités professionnelles et les affranchissements étaient si rares au XIX<sup>e</sup> siècle ? Pourquoi également celles qui débouchaient sur une ascension sociale influençaient les affranchissements à la différence de celles qui débouchaient sur une dégradation sociale ? La première explication vient des agitations des abolitionnistes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, surtout à partir de 1840, dans la Chesapeake et dans l'ensemble du Sud des Etats-Unis, les agitations et les pressions des abolitionnistes sur les planteurs étaient fortes. Réalités que justifient ces propos transcrits par G.De Beaumont (1835, p. 70), au sortir d'une conversation entre un français en visite dans le Maryland et un citoyen de cet Etat.

*« déjà dans le nord, l'esclavage eût été aboli ; et les méridionaux entendent murmurer des mots de liberté. Naguère, un prompt supplice eût étouffé la voix assez hardie pour réclamer dans le sud l'indépendance des Nègres, aujourd'hui cette question s'agite en Virginie au sein même de la législature. Il semble que chaque année, les idées de liberté universelle franchissent un degré de latitude ; le vent du nord les pousse impétueusement. En ce moment elles traversent le Maryland ».*

Elisée Reclus (1830, p. 19), faisait observer que les agitations des abolitionnistes finiraient par contraindre les législateurs à durcir les lois sur l'affranchissement. A. Haley (1977, p. 54), rappelait que Saint-Domingue l'avait connu dès les prémices de la Révolution française de 1789. La poussée idéologique des abolitionnistes dans le sud des Etats-Unis inquiétait l'aristocratie sudiste, le cas de Saint-Domingue avec ses nombreux mulâtres et affranchis hantait encore les esprits. A cela, il faut ajouter les effets de la suppression de la traite licite qui rendait difficile le renouvellement de la main-d'œuvre des planteurs. Ces facteurs contribuaient ainsi à rendre l'émancipation des esclaves noirs par l'affranchissement difficile. Il fallait donc maintenir les esclaves longtemps dans la servitude pour en tirer le maximum de profit.

La ventilation professionnelle qui débouchait sur une ascension ou la dégradation sociale des esclaves était un indice précieux pour comprendre le statut social des affranchis. Particulièrement celui des affranchis par rachat. Le tableau indique que le seul esclave qui avait été proposé à l'affranchissement par rachat de sa liberté était un artiste, il se situait dans la catégorie des artisans-artistes dans la stratification sociale du monde des esclaves. Le violoneux faisait gagner de l'argent à son maître qui, en retour lui reversait une infime part qu'il épargnait pour son rachat. Cette pratique était courante dans le sud<sup>20</sup>. George esclave en Caroline du Sud avait également épargné 2000 dollars pour racheter sa liberté et celle de sa famille(A.Haley, 1977, p. 22).

La mobilité professionnelle de George lui a permis de gagner de l'argent occasion qu'il n'avait pas en travaillant au champ. Son fils Tom, ouvrier agricole, n'était pas en mesure d'épargner de l'argent pour racheter

<sup>18</sup>Musicien lors des fêtes organisées à la fin de la saison agricole, et ouvrier agricole pendant la saison agricole puis cocher du maître lorsqu'il était appelé à conduire le maître en remplacement de Toby malade.

<sup>19</sup>Dans le milieu des esclaves les emplois de la domesticité étaient dits valorisants que celui d'ouvrier agricole.

<sup>20</sup>L'ensemble des récits autobiographiques d'anciens esclaves en font cas.

sa liberté. Mais une fois promu forgeron, son nouveau statut l'amenait à s'inscrire dans la logique du rachat de sa liberté pour la simple raison que sa nouvelle profession lui permettait de gagner de l'argent fait remarquer A. Haley (1977, p. 22). La mobilité professionnelle perçue dans le sens d'une ascension sociale était un facteur important pour envisager à terme son enfranchissement par rachat.

La rareté des mobilités professionnelles dans les plantations WALLER et Tom LEA influençait également les enfranchissements. L'influence que l'ascension sociale avait sur les enfranchissements avait contribué à catégoriser les esclaves. Nous avons d'une part, ceux qui avaient la possibilité de bénéficier de l'enfranchissement donc de la liberté et d'autre part, ceux qui étaient condamnés à demeurer dans la servitude. Pour l'esclave qui venait d'avoir l'accord de son maître pour le rachat sa liberté un véritable compte à rebours commençait pour lui.

### **III. Les enfranchis et la vie communautaire des esclaves noirs**

Tous les esclaves ne bénéficiaient pas de cette méthode d'enfranchissement. Seuls des privilégiés en avaient droit. Le processus d'enfranchissement suscitait beaucoup d'espoir, crainte et quelques fois désespoir au sein de la communauté des esclaves. En nous appuyant sur les dispositions juridiques, sur les conditions des enfranchis et leur réalité sociale, les rapports que les candidats à l'enfranchissement avaient avec la communauté des esclaves, analysons les derniers instants du proposé à l'enfranchissement au sein de leur communauté pour comprendre leurs rapports sociaux.

#### **3-1. Les privilégiés à l'enfranchissement et l'espoir de liberté**

La communauté des esclaves percevait l'enfranchissement par le rachat comme un acte de courage et de persévérance. Pour eux, cette pratique qui débouchait sur l'émancipation rehaussait la dignité de l'esclave. Il ne s'agissait pas d'une liberté octroyée mais acquise par le travail. L'on sait que l'esclave qui s'y engageait n'était pas sûr de voir le jour de son enfranchissement car le processus était long et fastidieux. Il a fallu plus de vingt ans au Violoneux pour réunir les 700 dollars que son maître demandait pour son rachat. Mais cette somme pouvait être revue à la hausse selon les circonstances qui prévalaient. A Haley (1977, p. 22), raconta que le docteur WALLER avait fixé avant la suppression de la traite licite la valeur marchande du Violoneux à 700 dollars mais une fois la somme en sa possession, il la réévalua selon les circonstances du marché en la fixant à 1500 dollars.

Il faut comprendre que la suppression de la traite licite et la découverte des nouvelles terres de l'Ouest aux Etats-Unis étaient des éléments nouveaux qui influençaient le coût des enfranchissements des esclaves. A ce sujet L. Lunsford (1842, p. 20) se souvient qu'il avait racheté sa fille d'environ sept ans à 250 dollars. Dans ce genre de marché non écrit qui a l'air d'un marché de dupe à la limite car ne reposant sur aucune base juridique sauf sur la caution morale changeante du maître, il fallait faire face à toutes les éventualités. C'est donc dans un processus à issue incertaine que se trouvaient les préposés à l'enfranchissement par rachat. C'est dans ce type de marché de dupe que se joue la liberté si chère aux esclaves. Mais souvent, après l'enthousiasme et les clameurs qui suivirent l'annonce de l'enfranchissement imminent d'un esclave, ce dernier, confronté à l'immensité de la tâche à accomplir accusait des absences répétées aux veillées nocturnes et au conseil restreint s'il en faisait partie. A. Haley (1977, p. 91).

L'espoir de liberté, fut-il mince, soustrayait l'esclave pressenti à l'émancipation de l'animation de leurs « institutions » sociales. Dans ce cas, l'état d'esprit de l'esclave proposé à l'enfranchissement se traduisait dans la réponse que le Violoneux donne à une question de Canton esclave des champs, lorsque ce dernier souhaitait en savoir plus sur l'argent qu'il avait collecté pour son rachat. A. Haley (1977, p. 102), mentionnait qu'il avait répondu: « *si j'en avais assez, j's'rai pas là à écouter tes niaiseries!* ». Cette réaction du violoneux était sûrement l'expression du ras-le-bol d'un esclave qui se donnait beaucoup de peine à réunir la somme demandée par le maître. Devant l'espoir que suscitait l'enfranchissement, espoir alimenté de souffrances quotidiennes, l'on peut envisager que l'esclave proposé à l'enfranchissement vivait certainement sous pression. Le ton et l'exclamation que l'on retrouvait dans la réponse du violoneux le justifiait. En réalité, la question de Canton l'agaçait à la limite. Lui qui croyait que les choses étaient aussi simples que ça, sollicité qu'il était<sup>21</sup>. Dans certains cas, l'esclave proposé à l'enfranchissement bien que vivant encore au sein de la communauté des esclaves, donnait un avant-goût de ce qui serait sa vie future une fois la liberté acquise. Mais l'espoir entretenu dès les premières négociations au cours desquelles le prix à payer par l'esclave pour son rachat était fixé pouvait se muer chemin faisant, selon certaines circonstances, en désespoir.

#### **3-2. De l'espoir d'une liberté promise au désespoir**

---

<sup>21</sup>Le Violoneux était très sollicité pour jouer aux bals des Blancs. N'était-il pas artiste musicien ? Pour lui, le fait qu'il soit très sollicité serait un atout pour vite réunir les 700 dollars demandés par le maître.

A.Haley (1977, p. 102), transcrivant les échanges entre le Violoneux et Canton, qui voulait en savoir plus sur ce que serait la vie de celui-ci une fois la liberté acquise, ce dernier lâchait :

*« j'fendrai l' vent Frère Canton ! A moi l' Nord ! Paraît qu' là-haut y a des nègres qu'on la belle vie. Alors moi, j' m'installe dans un coin où qu'y a des mulâtres élégants, et me v'là comme eux : distingué, en habit d'soie, j' te pinc'rai d' la harpe, et on discut'ra d' nos lectures ou d' nos fleurs »*

La réponse du Violoneux donne un aperçu du sens de la migration des nouveaux affranchis, ils choisissaient majoritairement les centres urbains du Nord des Etats-Unis pour s'y installer. Leur représentation de la vie dans un centre urbain influençait également leur choix. Ce qui d'ailleurs nous amène à nous demander si les esclaves du sud des Etats-Unis avaient une saine réalité des conditions des Noirs libres aussi bien dans le sud que dans les centres urbains du Nord. C'est dans les lois en vigueur dans le sud et dans l'environnement social des Noirs libres des centres urbains que se trouvent les éléments de réponse. Frappés par le décret de proscription en masse, les affranchis n'étaient protégés par aucun planteur<sup>22</sup>. Leur liberté acquise après de nombreuses années de travail n'était pas totale. Ils étaient censés être libres, mais n'avaient pas les mêmes privilèges que les hommes nés libres<sup>23</sup>. Ils ne siégeaient pas comme jurés dans les tribunaux et ne pouvaient servir de témoins, si ce n'était contre les esclaves ou des hommes de leur caste et encore sans la formalité d'un serment. Il leur était défendu de porter des armes sous peine de fouet<sup>24</sup>. Pis, les habitants du Maryland avaient demandé aux législateurs à travers une pétition que les soixante-quinze mille nègres libres soient réduits en esclavage et redistribués entre les citoyens blancs. E. Reclus(1830, p. 74) Les raisons évoquées sont contenues dans ce récit de E. Reclus (1830, p. 77) qui transcrivait cette idée des planteurs :

*« le Nègre libre ne travaille pas ; se corrompt dans l'oisiveté, et notre devoir en tant que Blanc était de le moraliser par l'esclavage. Par son travail, le Nègre fait concurrence au travailleur Blanc. La conservation de nos justes prérogatives exigeait que cette concurrence immorale cesse au plus tôt. »*

Mais en réalité que de contradictions au regard des raisons évoquées pour la signature de cette pétition ! Comment pouvait-on combattre l'oisiveté si l'on avait un regard sélectif des tâches que devaient accomplir les Nègres libres ? Il est écrit également, que dans les centres urbains le Nègre fait concurrence aux travailleurs blancs. En réalité, les motivations des pétitionnaires étaient ailleurs. Le nombre important des Nègres libres inquiétaient les Blancs car en situation de rébellion ils pouvaient s'associer à leurs frères maintenus en servitude pour mettre à mal l'ordre institutionnel et social. D'où le danger que représentait les soixante-quinze mille noirs libres de l'Etat selon E. Reclus(1860, p. 77)

Autre raison, devant la rareté des affranchissements au XIX<sup>e</sup> siècle, l'on admet que la majorité de ces esclaves noirs avaient été affranchis avant l'essor économique du sud dû au « boom » cotonnier du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette embellie économique et la découverte des nouvelles terres de l'ouest qui attendaient d'être mise en friche posaient avec acuité le problème de la main d'œuvre agricole. En outre, devant le coût exorbitant des esclaves sur les marchés interrégionaux, les planteurs éprouvaient des difficultés à renouveler leur cheptel.

Les soixante-quinze mille noirs libres représentaient pour les planteurs une solution à leur déficit de main-d'œuvre. D'où la signature d'une telle pétition. Pour contenter les pétitionnaires, deux mesures furent prises : la première abrogeait la loi sur le travail des enfants. Désormais les Blancs étaient autorisés à faire travailler les enfants noirs sans le consentement de leurs parents<sup>25</sup>. La seconde mesure permettait aux affranchis de renoncer à leur liberté.

La direction Nord empruntée par les Noirs libres était prisée pour deux raisons : la première découlait du fait que ces Etats du Nord avaient mis fin à l'esclavage après la décennie qui a suivi la Révolution américaine. La seconde résidait dans le fait que ces Etats faisaient également partie du rêve de liberté des esclaves. Le Nord était tout un symbole pour les futurs affranchis : celui de leur renaissance et de leur intégration dans un nouvel ordre social où la servitude n'existait pas si nous nous référons aux propos du Violoneux et de Patsey. Au cas où l'affranchissement était accordé à un esclave c'était avec beaucoup d'émotion que la communauté se préparait à se séparer d'un des leurs afin qu'il ne puisse pas tomber sous le coup de la loi de proscription(E. Reclus, 1860, p. 98).

Dans certains cas, le maître refusait l'affranchissement à l'esclave en reconsidérant le contrat tacite qu'il avait établi avec ce dernier. Les raisons de ce refus étaient multiples. Nous exposons les plus significatives. La première raison résidait dans la surenchère qu'il faisait lorsque l'esclave avait réuni la somme convenue de commun accord au début des négociations. En réalité, les maîtres n'avaient aucune intention de libérer leurs esclaves. A cet effet, la réévaluation de la valeur marchande de l'esclave par le maître aux ultimes moments de l'affranchissement tenait compte de la variation du coût des esclaves sur les marchés interrégionaux.

---

<sup>22</sup>Le décret de proscription faisait obligation aux affranchis de quitter l'Etat au plus vite de peur de retourner en esclavage.

<sup>23</sup>Ils ne pouvaient voter ni occuper des intérêts politiques ou sociaux ce que faisaient les Blancs.

<sup>24</sup>Act, I January, 1639/40.

<sup>25</sup>Cette mesure vient comme une compensation aux planteurs.

Le maître n'ignorait pas que le coût d'un esclave était fonction de plusieurs paramètres, et que la valeur marchande d'un esclave fixé au départ ne pouvait qu'être réévaluée dix ou vingt ans plus tard. Ce prix de départ n'était qu'indicatif. Juste le temps pour le futur affranchi de réunir la somme de départ qui n'était point la somme définitive. Or comme nous l'avions déjà mentionné plus haut dans le récit de A. Haley (1977, p. 106), un Nègre à talent dont le coût avoisinait les 700 dollars avant la suppression de la traite, voyait sa valeur marchande doubler voire tripler dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, atteignant dans certain cas les 1700 dollars. Le compte rendu que faisait le Violoneux à Toby à propos de l'échec de son affranchissement édifiait sur le contrat de dupe que le maître établissait avec son esclave :

*«j'y ai dis qu'j'avais enfin réussi à réunir l'argent pour ach'ter ma liberté, qu'j'avais l'compte exact. Alors il s'racle la gorge et puis il regarde au planfond. Après ça il m'felicite d'avoir mis tout ça d'côté. Et si j' veux, qu'il dit, ces sept cents dollars ça s'ra un acompte pasque les esclaves, à c't'heure, ils vont chercher la grosse somme, d'puis qu'il ya ces égreneuses. Il dit qu'il peut pas aigue-ziger mois d'quinze cents dollars, et, encore pasque c'est moi qui m'achè'trais. Un bon violoneux d'rapport comme moi, il dit qu'il le lâch'rait pas à moins de deux mille cinq cent dollars si c'était de l' vendre au-dehors. Il regrette, qu'il dit mais les affaires c'est les affaires, et il a investissé faut qu'ça lui rapporte.»*

Dans ce cadre, l'esprit calculateur du maître qui ne pensait que profit, orientait le contrat moral proposé à l'esclave. La joie que la communauté des esclaves entretenait dans l'espoir de l'émancipation prochaine du proposé à l'affranchissement retombait aussitôt lorsque les choses ne se passaient pas comme souhaité. L'échec de l'affranchissement entraînait colère, révolte et désarroi chez l'esclave concerné par cette décision, et tristesse au sein de sa communauté. L'espoir, si longtemps entretenu à travers de longues années de dur labeur passées à épargner sous après sous s'écroulait comme un château de cartes. Les propos du Violoneux transcrits par A. Haley (1977, p. 106), dépeignent la hardiesse de la tâche : « *ça y est j'les ai ! J'me d'mandais si j'en verrais jamais l' bout : plus d' neuf cents fois qu' j'ai dû jouer pour faire danser les Blancs.* »

Dans ces circonstances, les attentes de liberté, d'une vie meilleure s'envolaient. Ce qui finissait par influencer les rapports de l'esclave proposé à l'affranchissement avec les autres membres de sa communauté. Les propos de Toby lors d'une conversation avec Bell son épouse montre bien que l'échec de l'affranchissement avait une répercussion sur les rapports que le préposé à l'affranchissement entretenait avec sa communauté : « *pour sûr ! Il s'occupe d'plus personne, il ne me dit même plus bonjour* » (A.Haley (1977, p. 106).

Pourquoi choisissait-il de se mettre en marge de sa communauté qui compatissait à sa douleur pour vivre seul son désarroi dans un moment où le soutien moral des membres du groupe communautaire est indispensable ? La désillusion de l'esclave était tellement grande que le regard de la communauté devenait pesant alors, il fallait s'en soustraire et se réfugier dans sa case pour méditer sur son avenir. Dans son intimité, c'est la prière qui lui servait de refuge. Au cas où l'esclave proposé à l'affranchissement n'était pas chrétien quel comportement affichait-il après l'échec de son affranchissement ? La question reste entière car les sources consultées ne nous donnent pas d'indice pour aborder cette interrogation.

#### **IV. Conclusion**

Au total, l'on note que l'affranchissement légal des esclaves par les maîtres n'était pas donné, il fallait que l'esclave rachète sa liberté par le travail. Le refus des maîtres d'accorder la liberté à leurs esclaves favorisait le marronnage. Les conditions de l'affranchissement d'un esclave ne reposaient sur aucune base juridique mais sur la bonne volonté des planteurs.

Peu d'esclaves bénéficiaient de l'affranchissement. La fonction qu'ils occupaient dans l'économie de plantation déterminait leur chance à l'émancipation par les affranchissements ou non. Mais il convient de noter que, si le groupe communautaire des esclaves affichait une solidarité envers le futur affranchi en compatissant à sa douleur née du refus du maître de lui accorder la liberté alors qu'il avait réuni la somme demandée, il se désolidarisait de l'affranchi par le marronnage car jugeant son acte individuel, mettant ainsi mal la stabilité et la paix au sein de la communauté. La réussite ou échec de l'affranchissement influençait de façon significative les rapports de ce dernier avec la communauté des esclaves. L'état d'âme du proposé à l'affranchissement après son échec impactait négativement sur ses rapports avec la communauté des esclaves. La joie d'une liberté proche se muait en un cauchemar. Le réveil était douloureux et brutal à telle enseigne que ce dernier se mettait en marge de la communauté des esclaves. Ainsi va la vie des proposés à l'affranchissement dans les plantations de la Chesapeake au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **Sources**

##### **A-Récits des voyageurs aux Côtes de Guinée et en Amérique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

[1] MUNGO Park, (1798), *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique : fait en 1795, 1796, 1797 avec des éclaircissements sur la géographie*, Paris, Palais-Egalité.

[2] RECLUSE Elisée, (1860), *De l'esclavage aux Etats-Unis: les Noirs américains depuis la guerre 1830*, Paris, Bibliothèque numérique.

##### **B-Récits autobiographiques des anciens esclaves noirs du XIX<sup>e</sup> siècle**

- [3]BLACK Leonard, (1847), *The life and sufferings of Leonard Black. A fugitive from slavery*, written by himself New Bradford Press of Benjamin Lindsey.
- [4]BROWN Williams wells, (1847),*Narrative of Williams Wells Brown, a fugitive slave written by himself*, Boston the Anti-slavery office.
- [5]DOUGLASS Frederick,(1845),*A narrative of the life of Frederick Douglass an American slave*, Boston, Anti-slavery office.
- [6]LUNSFORD Lane,(1842), *The narrative of Lunsford Lane, Formerly of Raleigh, NC* Published by himself, Boston.
- [7]NORTHUP Solomon,(1853),*Twelve years a slave, narrative of the Solomon Northup*, a citizen of New York kidnapped in Washington city in 1841 and rescued in 1853, Auburn.

### **C-Source romanesque**

- [8].HALEY Alex,(1977), *Racines*, t1; t2, Paris Flammarion.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- [9]. COULIBALY Dognima Lassina, (2017), *La vie sociale des esclaves noirs dans la Chesapeake au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse unique, soutenue à l'Université Félix Houphouët-Boigny.
- [10]. BLASSINGAME John, (1978), *The slave community plantation life in the Antebellum South*, New York, Oxford University.
- [11]. CURTIN Philip, (1969), *The Atlantic slave trade: a census Madison*.
- [12]. FABRE Michel, (1970), *Esclaves et planteurs dans le Sud-américain au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Julliard.
- [13]. FABRE Michel, (1970), *Les Noirs américains*, Paris, Armand Colin, Nouvelle édition.
- [14]. FOHLEN Claude,(1988), *L'histoire de l'esclavage aux Etats-Unis*, Paris Perrin.
- [15].KAMARA Ousmane,(2000),*Les divisions statutaires des descendants d'esclaves au Fuuta Toro mauritanien*, in *Journal des africanistes*, 2000, tome 70 fascicule,1-2.